

LP

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 JUIN 2017  
COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-trois juin deux mille dix-sept, s'est assemblé le trente juin deux mille dix-sept au lieu habituel de ses séances, salle du conseil à la mairie annexe, sous la présidence de M. Benjamin MORIVAL, maire.

Etaient présents : (16)

M. MORIVAL, maire  
M. Gavouyère, M. Lécureuil, Mme Curaudeau, M. Brillaud de Laujardière, M. Brounais, M. Goupil, Mme Laussucq, Mme Hubert-Chiché, M. Pilard, Mme Guillou, M. Bardou, M. Chauvet, Mme Toucane, M. Labarre, Mme Bernard

Absents, excusés et représentés : (10)

Mme Mériadec a donné pouvoir à Mme Curaudeau  
Mme Fourage a donné pouvoir à M. Pilard  
Mme Garnier a donné pouvoir à M. Bardou  
M. Guichard a donné pouvoir à Mme Guillou  
M. Fleury a donné pouvoir à M. Brillaud de Laujardière  
Mme Kuliberda a donné pouvoir à M. Morival  
Mme Plaineau a donné pouvoir à M. Brounais  
Mme Amprou a donné pouvoir à Mme Laussucq  
Mme Falot a donné pouvoir à M. Labarre  
M. Boucard a donné pouvoir à Mme Toucane

Absents : (1)

Mme Paquereau

Secrétaire de séance : Mme Guillou

## ORDRE DU JOUR

désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs

- approbation du compte rendu du 2 mai 2017

- approbation du compte rendu du 29 mai 2017

### FINANCES – AFFAIRES GENERALES

2017-47/motion de soutien aux agriculteurs

2017-48/compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal

2017-49/approbation du bail commercial n° 1 avec la société Locaposte pour l'utilisation des locaux de la poste situés 2 allée des jonquilles

2017-50/approbation du bail commercial n° 2 avec la société Locaposte pour l'utilisation des locaux de la poste situés 2 allée des jonquilles

2017-51/délégations d'attributions à Monsieur le Maire au nom de la commune

2017-52/attribution de subventions pour l'année 2017

2017-53/rapport de l'année 2016 du délégataire du contrat d'affermage concernant l'exploitation du marché d'approvisionnement, des halles et l'accueil des autres commerces non sédentaires installés sur le domaine public

2017-54/mise à jour du tableau des effectifs : création de deux postes

### SPORT – VIE ASSOCIATIVE

2017-55/passation d'une convention de partenariat avec l'amicale laïque de Bouguenais pour l'organisation d'animations le 17 septembre 2017 et approbation du règlement des courses

2017-56/mise en place d'un règlement intérieur pour la pratique du football à cinq contre cinq sur le terrain de football en gazon synthétique

### CULTURE

2017-57/désherbage des ouvrages du fonds de la médiathèque municipale, déclassement de ces derniers du domaine public communal et aliénation de gré à gré

## ENFANCE SCOLARITE

2017-58/approbation d'une convention tripartite entre la commune du Pellerin, le collège Pierre et Marie Curie et l'amicale laïque du Pellerin : accompagner la sanction d'exclusion temporaire vers un projet éducatif personnel

2017-59/avenant n° 1 à la convention de répartition des charges financières et de mise à disposition d'un agent territorial pour le relais assistants maternels avec la commune de Saint-Jean-de-Boiseau

2017-60/participation financière aux frais de fonctionnement des écoles publiques – scolarisation des enfants des communes extérieures année scolaire 2016-2017

2017-61/lancement d'une procédure d'accord-cadre pour la confection de repas pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs sans hébergement

### **2017-47/DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES DU DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2017**

Après avoir constaté que le quorum était atteint et que l'élection pouvait avoir lieu, Monsieur le Maire a constitué le bureau électoral.. L'élection a eu lieu et le dépouillement des bulletins a donné le résultat suivant :

Sont élus :

- délégués de la liste « Le Pellerin moderne et solidaires» :

Monsieur Benjamin Morival, Madame Cécile Mériadec, Monsieur Patrick Gavouyère, Madame Hélène Hubert-Chiché, Monsieur Nicolas Lécureuil, Madame Adélaïde Fourage, Monsieur François Brillaud de Laujardière, Madame Isabelle Plaineau, Monsieur Paul Brounais, Madame Marie-Claude Guillou, Monsieur Franck Fleury, Madame Ghislaine Laussucq

- délégués de la liste « bien vivre au Pellerin» :

Monsieur Emmanuel Chauvet, Madame Christelle Toucane, Monsieur Emmanuel Labarre

- suppléants de la liste « Le Pellerin moderne et solidaires» :

- Monsieur Ambroise Guichard, Madame Bernadette Kuliberda, Monsieur Thibault Goupil, Madame Jessica Garnier

- suppléant de la liste « bien vivre au Pellerin » :

Monsieur Jean-Michel Moussu

## **II – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2017**

*Le compte rendu est approuvé par 6 voix pour (M. Morival, M. Gavouyère, Mme Curaudeau, M. Brillaud de Laujardière M. Brounais, M. Pilard)*

*21 abstentions détaillées comme suit :*

*10 absents du jour : Mme Mériadec, Mme Fourage, Mme Garnier, M. Guichard, M. Fleury, Mme Kuliberda, Mme Plaineau, Mme Amprou, Mme Falot, M. Boucard*

*10 absents le 2 mai 2017 : M. Lécureuil, Mme Laussucq, Mme Hubert-Chiché, Mme Paquereau, Mme Guillou, M. Goupil, Mme Garnier, M. Bardou, M. Chauvet, Mme Toucane,*

*1 abstention au vote : Mme Bernard*

## **III – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2017**

*Le compte rendu est approuvé par 9 voix pour (M. Morival, M. Gavouyère, Mme Curaudeau, M. Brounais, Mme Laussucq, Mme Hubert-Chiché, M. Pilard, Mme Guillou, M. Bardou)*

*18 abstentions détaillées comme suit :*

*10 absents du jour : Mme Mériadec, Mme Fourage, Mme Garnier, M. Guichard, M. Fleury, Mme Kuliberda, Mme Plaineau, Mme Amprou, Mme Falot, M. Boucard*

*4 absents le 29 mai 2017 : M. Brillaud de Laujardière M. Lécureuil, M. Goupil, Mme Paquereau*

*4 abstentions au vote : M. Chauvet, Mme Toucane, M. Labarre, Mme Bernard*

## **2017-48/MOTION DE SOUTIEN AUX EXPLOITANTS AGRICOLES CONTRE L'ORGANISATION DE RAVE PARTIES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé d'apporter son soutien aux exploitants agricoles dans les démarches qu'ils entreprennent auprès de l'Etat pour faire valoir leurs droits et afin que les contrevenants cessent de violer la loi en toute impunité.

*adopté par 24 voix pour, 2 abstentions (Mme Toucane, M. Boucard).*

## **2017-49/COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal.

**2017-50/BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIETE LOCAPOSTE DES LOCAUX DE LA POSTE SITUES 2 ALLEE DES JONQUILLES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la passation du bail commercial avec la société Locaposte pour lui louer une partie des locaux de la poste situés 2 allée des jonquilles au prix annuel de 6 060,48 €, indexé comme détaillé ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*approuvé à l'unanimité.*

**2017-51/BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIETE LOCAPOSTE DES LOCAUX DE LA POSTE SITUES 2 ALLEE DES JONQUILLES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la passation du bail commercial avec la société Locaposte pour lui louer une partie des locaux de la poste situés 2 allée des jonquilles au prix annuel de 13 908,32 €, indexé comme détaillé ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*adopté à l'unanimité.*

**2017-52/DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS A MONSIEUR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire, par délégation en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, à :
- arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales,
- fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées,

- intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal le 24 avril 2014 et transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ,
- demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, qu'il s'agisse de projets d'investissement ou de fonctionnement.

*adopté par 19 voix pour, 1 abstention (Mme Garnier), 6 contre (M. Chauvet, Mme Bernard, Mme Toucane, M. Labarre, M. Boucard, Mme Falot)*

### **2017-53/ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2017**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les conventions de subvention de projet ainsi que les montants proposés pour : Tarte à Puces, Jazz en Retz, The Serious Road Trip,
- d'approuver les subventions exceptionnelles de projet ainsi que les montants proposés pour : Le XV Rameur et Le Bac à Sable,
- d'approuver les subventions de fonctionnement ainsi que les montants proposés pour : Ass Mat et Bambinos, L'Atelier Multi-Loisir, le MACLA,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer les conventions et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*approuvé à l'unanimité.*

### **2017-54/RAPPORT DE L'ANNEE 2016 DU DELEGATAIRE DU CONTRAT D'AFFERMAGE CONCERNANT L'EXPLOITATION DU MARCHE D'APPROVISIONNEMENT, DES HALLES ET L'ACCUEIL DES AUTRES COMMERCES NON SEDENTAIRES INSTALLEES SUR LE DOMAINE PUBLIC**

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité du marché d'approvisionnement de l'année 2016 de la société Loiseau marchés.

### **2017-55/MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE DEUX POSTES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de créer un poste sur le grade d'assistant de conservation, emploi permanent à temps complet,
- de créer un poste sur le grade d'adjoint technique, emploi permanent à temps complet,
- d'approuver la modification du tableau des effectifs,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou le 1<sup>er</sup> adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*adopté à l'unanimité.*

**2017-56/PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AMICALE LAIQUE DE BOUGUENAIS POUR L'ORGANISATION D'ANIMATIONS LE 17 SEPTEMBRE 2017 ET APPROBATION DU REGLEMENT DES COURSES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le règlement de l'animation sportive du 17 septembre 2017 qui se déroulera au canal de La Martinière,
- d'approuver la convention de partenariat entre l'amicale laïque de Bouguenais et la commune du Pellerin relative à l'organisation d'une manifestation sportive le dimanche 17 septembre 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*adopté à l'unanimité.*

**2017-57/MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT INTERIEUR POUR LA PRATIQUE DU FOOTBALL A CINQ CONTRE CINQ SUR LE TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la mise en place du règlement intérieur du terrain synthétique,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer ce règlement et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*adopté par 20 voix pour, 6 contre (M. Chauvet, Mme Bernard, Mme Toucane, M. Labarre, Mme Falot, M. Boucard).*

**2017-58/DESHERBAGE DES OUVRAGES DES FONDS DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE, DECLASSEMENT DE CES DERNIERS DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET ALIENATION DE GRE A GRE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser la procédure de désherbage du fonds documentaire de la médiathèque de la commune aussi souvent que nécessaire pour actualiser le fonds documentaire,

- d'autoriser le déclassement du domaine public communal vers le domaine privé les ouvrages issus du désherbage,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, par décision, à l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers issues du désherbage jusqu'à 4 600 euros et ce avec tout organisme de son choix qui en aurait préalablement fait la demande,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*adopté à l'unanimité.*

**2017-59/CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNE DU PELLERIN, LE COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE ET L'AMICALE LAIQUE DU PELLERIN « ACCOMPAGNER LA SANCTION D'EXCLUSION TEMPORAIRE VERS UN PROJET EDUCATIF PERSONNEL »**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention tripartite entre la commune du Pellerin, le collège Pierre et Marie Curie et l'amicale laïque du Pellerin « accompagner la sanction d'exclusion temporaire vers un projet éducatif personnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à signer la présente convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*adopté à l'unanimité.*

**2017-60/AVENANT N° 1 DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-BOISEAU DE REPARTITION DES CHARGES FINANCIERES ET DE MISE A DISPOSITON D'UN AGENT TERRITORIAL POUR LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer le présent avenant à la convention de répartition des charges financières et de mise à disposition d'un agent territorial pour le relais assistants maternels, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*adopté à l'unanimité.*

**2017-61/PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES – SCOLARISATION DES ENFANTS DES COMMUNES EXTERIEURES ANNEE SCOLAIRE 2016-2017**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :



- d'approuver les tarifs présentés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*adopté à l'unanimité.*

### **2017-62/LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'ACCORD-CADRE POUR LA CONFECTION DE REPAS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à lancer une procédure d'accord-cadre relatif à la confection, à la cuisine centrale de l'école Aimé Césaire, de repas en liaison chaude pour les restaurants scolaires et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement avec la mise à disposition d'un cuisinier dans le cadre d'une procédure adaptée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer l'accord-cadre avec l'entreprise ayant fourni l'offre la mieux disante, ainsi que les éventuels avenants et les bons de commande à intervenir,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*adopté à l'unanimité.*

Fait au Pellerin, le 4 juillet 2017

Le Maire,

Benjamin MORIVAL

P. Gavouyère,

N. Lécureuil,

M.C. Curaudeau,

F. Brillaud de Laujardière,

P. Brounais,

T. Goupil,

G. Laussucq,

H. Hubert-Chiché,

D. Pilard,

M.C. Guillou,

X. Bardou,

E. Chauvet,

C. Toucane,

E. Labarre,

L. Bernard